

**City Council, Standing Committee and Commission
Conseil, comités permanents et commission**

X Motion

_ Notice of Motion / Avis de motion

X Council / Conseil

Rapport / Ordre du jour : Ordre du jour 30 du Conseil municipal – 25 mars 2020

Item / Article :

Objet : Délégation de pouvoirs concernant l'exemption à la réglementation relative aux parties de lots de terrain

Moved by / Motion de : **Conseillère J. Harder**
Seconded by / Appuyée par : **Conseiller E. El-Chantiry**

ATTENDU QUE la cession du titre d'une nouvelle maison exige souvent de lever la réglementation relative aux parties de lots de terrain;

ATTENDU QUE pour enregistrer un règlement municipal encadrant les parties de lots de terrain, celui-ci doit contenir la désignation officielle du lot, y compris le numéro du plan de lotissement;

ATTENDU QUE certaines clôtures relevant d'un plan de lotissement enregistré ne pourront se faire sans l'adoption d'un règlement d'exemption à la réglementation relative aux parties de lots de terrain;

ATTENDU QUE les articles 9, 10, 11 et 23.1 de la *Loi sur les municipalités* autorisent la Ville à déléguer le pouvoir d'adopter certains règlements municipaux;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil approuve ce qui suit :

1. Entre le 25 mars 2020 et le 31 mai 2020 inclusivement, le Conseil délègue au directeur, Services de planification, Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique le pouvoir d'adopter des règlements d'exemption à la réglementation relative aux parties de lots de terrain, conformément à l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, pour les terrains visés par une demande d'exemption.

2. Ce pouvoir ne pourra être exercé par le directeur qu'avec l'approbation du conseiller de quartier.